

DEC180650DR19

Décision portant nomination de M. LEMARIE Franck aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP et nommant M. Amine CASSIMI en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6252¹;

Considérant que M. Franck LEMARIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen du 15 au 17 octobre 2007 et du 7 au 9 novembre 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Franck LEMARIE, Technicien, est renouvelé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP, à compter du 1/1/2017

M. Franck LEMARIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M Franck LEMARIE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen., le 09/02/2018

Le directeur de l'unité
M. Amine CASSIMI

Le délégué régional du CNRS
M. Vincent GOUJON

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)